



Société Française de Campanologie

Association déclarée loi 1901 - RNA : W922008678
41, av. de Charlebourg F-92250 La Garenne-Colombes

Membre de *Patrimoine-Environnement* et de *La Semaine du Son*

Mél : campanologie@laposte.net Portail : <http://campanologie.free.fr>



11 novembre 2018

Sonnerie commémorative du centenaire de l'Armistice

➔ Participez à l'opération « Prise de son » de la sonnerie commémorative !

Dans le cadre de la célébration du centenaire de l'Armistice signé le 11 novembre 1918, il est prévu que les cloches de toutes les communes de France sonnent le 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.

Pour garder une mémoire sonore de cet événement commémoratif, il a été décidé de réaliser *dans chaque commune* un enregistrement audio (ou vidéo) de la sonnerie commémorative. Vous avez un enregistreur ou un smartphone (appli Enregistreur vocal) ? **Soyez la personne qui effectuera cet enregistrement et qui le transmettra à la SFC pour archivage !**

Comment s'organiser ?

- a) Au préalable, début novembre, renseignez-vous auprès de la mairie de votre résidence pour connaître les horaires exacts de la sonnerie commémorative ; en effet, le 11 novembre, cette année, est un dimanche et l'heure de cette sonnerie doit être coordonnée avec les éléments suivants : la sonnerie habituelle de l'office dominical, la sonnerie habituelle de l'heure s'il y a une horloge, les discours officiels au monument aux morts ; cet enchaînement d'événements doit être établi par la mairie et connu de vous.
- b) Si vous n'êtes pas un habitué des enregistrements audios, faites un ou plusieurs essais le dimanche précédent (enregistrement de l'annonce de la messe, par exemple) afin de maîtriser les réglages le 11 novembre.
- c) Repérez le meilleur endroit pour installer votre équipement de prise de son : au pied du clocher, entre le clocher et le monument aux morts, dans un recoin de la place de l'église... (ne pas monter dans la chambre des cloches). Il s'agit d'enregistrer l'ambiance sonore mais ... en évitant les bruits parasites immédiats : passage de véhicules, claquement de portières des

voitures qui stationnent sur la place, conversations animées autour du marché hebdomadaire ou à la sortie de la messe, etc. Pensez à vous placer à l'abri de la pluie ou du vent.

- d) Le 11 novembre, arrivez un peu en avance sur l'horaire prévu de la sonnerie, appareil réglé et prêt à être enclenché une minute avant le début théorique de la sonnerie ; enregistrez jusqu'à la fin de la sonnerie.
- e) De retour chez vous, formatez ou reformatez votre fichier (de préférence en .mp3, sinon en .wav) ; nommez le fichier correspondant à votre enregistrement de la façon suivante : département, commune, édifice, heure. Exemple :

50_Carteret_ChapelleSt-Louis_armistice2018_11h15.wav

- f) Envoyez votre fichier à la SFC à l'adresse de messagerie suivante : soncampanaire@gmail.com (en pièce jointe au message) ou via Wetransfer (ou équivalent) si le fichier est trop volumineux (plus de 20 Mo)¹.

Un grand merci d'avance pour votre contribution à cette opération de mémoire sonore.

Petite astuce : trouvez un ami ou un collègue qui fera aussi un enregistrement avec son propre appareil à un autre endroit de la place : vous pourrez ensuite choisir l'enregistrement qui sera de meilleure qualité...

Vous pouvez aussi enregistrer la cérémonie au monument aux morts en complément de l'enregistrement de la sonnerie de cloches.

Des questions sur cette opération ou à propos d'aspects pratiques ? Nous informer que vous prévoyez de faire l'enregistrement ?

→ Envoyez un message à campanologie@laposte.net

Vous ne pouvez pas faire vous-même l'enregistrement ? Vous connaissez peut-être quelqu'un sur la commune ou sur la paroisse qui acceptera de le faire.

Plusieurs églises de votre commune vont faire sonner leurs cloches ? Mobilisez votre réseau pour vous répartir la tâche, car vous ne pourrez pas être à plusieurs endroits à la fois !

Nota : ces enregistrements sonores, une fois collectés et validés par la SFC, seront transmis à la Bibliothèque nationale de France, gardienne de la mémoire sonore de la France (en dehors des émissions de radio et de télévision, qui sont archivées par l'INA)

ES/04/09/2018

¹En cas de saturation du serveur, expédiez à nouveau quelques jours après le premier envoi